

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 608

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 48

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« ou au quatrième alinéa de l'article L. 433-1 du code de la sécurité sociale »,

les mots :

« du code de la sécurité sociale ou au quatrième alinéa de l'article L. 433-1 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.